

## COMMUNE DE NOISIEL

### DÉCLARATION DE PROJET EMPORTANT MISE EN COMPATIBILITÉ DU PLAN LOCAL D'URBANISME N°1

# AVIS D'ENQUÊTE PUBLIQUE

## Objet et dates de l'enquête

Par arrêté N° ARR2021\_0319 du 28 octobre 2021, le Maire de Noisiel a ordonné l'ouverture de l'enquête publique portant sur le projet de déclaration de projet emportant mise en compatibilité du P.L.U. n°1

Les adaptations du PLU de Noisiel envisagées dans le cadre de la présente mise en compatibilité consistent à :

- modifier les orientations du PADD sur le site de l'ancienne Chocolaterie afin d'élargir sa vocation et permettre ainsi le développement d'une mixité fonctionnelle, et de « préserver l'environnement des espaces verts et le cadre paysager de bord de Marne » dans le cadre de son aménagement ;
- ajuster l'OAP Trame verte et bleue communale sur le site de l'ancienne Chocolaterie afin d'intégrer la nécessité de préserver la ripisylve des berges de la Marne, et de conforter les espaces verts, dans le cadre de son aménagement ;
- créer une OAP sectorielle («OAP Chocolaterie») précisant le parti d'aménagement et la programmation du projet de nouveau quartier retenu sur le site de l'ancienne Chocolaterie, et traitant certaines thématiques liées à ce projet (patrimoine, stationnement, « performances environnementales ») ;
- créer une nouvelle zone réglementaire UP4 sur l'emprise de l'ancienne Chocolaterie intégrant notamment des polygones d'implantation des constructions.

L'ENQUÊTE SE DÉROULERA A LA MAIRIE DE NOISIEL, DURANT 26 JOURS,

**du 22 novembre 2021 à 8h45 au 17 décembre 2021 à 17h45**  
**aux jours et heures habituels d'ouverture**

## Permanences

Monsieur Jean-Luc BOISGONTIER, désigné par le Tribunal Administratif comme commissaire enquêteur, recevra en Mairie les :

- **lundi 22 novembre 2021 de 14h à 17h**
- **mardi 30 novembre 2021 de 17h à 20h**
- **samedi 11 décembre 2021 de 9h00 à 12h00**
- **vendredi 17 décembre 2021 de 14h00 à 17h45**

## Consultation du dossier et recueil des observations

Le dossier d'enquête sera consultable

- à la mairie de Noisiel, siège de l'enquête
- sur le site internet de la commune : [www.ville-noisiel.fr](http://www.ville-noisiel.fr)

Des informations peuvent ainsi être demandées au responsable du service Urbanisme.

Le public pourra présenter ses observations

- sur le registre ouvert à cet effet et disponible aux jours et heures habituels de la mairie
- par écrit au commissaire enquêteur à l'adresse postale de la mairie
- par courriel à l'adresse suivante : [plu@mairie-noisiel.fr](mailto:plu@mairie-noisiel.fr)

## Rapport d'enquête et décision à l'issue de l'enquête

A l'issue de l'enquête, le public pourra consulter le rapport et les conclusions du commissaire enquêteur à la mairie et sur le site internet de la commune.

Aux termes de cette enquête publique, le conseil municipal de Noisiel sera appelé à approuver la déclaration de projet emportant mise en compatibilité du P.L.U. n°1